

Le 14 janvier 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 14 janvier 2020 à 20 h, en la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs les conseillers Marc Landry, Claude Lévesque et Steeve Santerre, sous la présidence de Monsieur Vital Morin, Maire suppléant, formant quorum.

Madame Louise Hémond, Maire, et Monsieur Paul Thériault, conseiller, avaient motivé leur absence.

Était également présente Madame Maude Pichereau, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Monsieur Vital Morin déclare la séance ouverte.

2020-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

2020-01-002

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 10 décembre 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

DE l'adopter tel que rédigé.

2020-01-003

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-07 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU que le budget 2019 de la municipalité a été adopté à la séance extraordinaire du 10 décembre 2019;

ATTENDU que le Conseil municipal doit décréter l'imposition des taxes afin de rencontrer les prévisions budgétaires de l'année 2020 ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par Monsieur Vital Morin le 10 décembre 2019 ;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé par Monsieur Vital Morin le 10 décembre 2019 ;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent avoir obtenu une copie du projet de règlement au plus tard deux jours juridiques avant cette séance, l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska adopte le règlement numéro 2019-07 décrétant les taux de taxation pour l'année 2020. Ledit règlement est conservé dans le Livre des Règlements prévu à cet effet.

2020-01-004

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-08 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la loi sur le traitement des élus (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération ;

ATTENDU QU'à partir du 1er janvier 2019, l'allocation de dépense versée aux élus devient un avantage imposable au palier fédéral ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux (règlement numéro 2013-11), mais qu'il y a lieu d'actualiser ce règlement et de le rendre conforme aux réalités présentes ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé le 11 décembre 2018, de même qu'un avis public a été donné, conformément aux articles 7 à 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.T.E.M.) ;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent avoir obtenu une copie du projet de règlement au plus tard deux jours juridiques avant cette séance, l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska adopte le règlement numéro 2019-08 relatif au traitement des élus municipaux. Ledit règlement est conservé dans le Livre des Règlements prévu à cet effet.

2020-01-005

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2019 CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

Madame Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le rapport concernant l'application du règlement de gestion contractuelle, en vertu de l'article 938.1.2 du Code Municipal (C.M. art. 938.1.2).

2020-01-006

ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION DU CENTRE DES LOISIRS EN CAS DE SITUATION D'URGENCE AU DOMAINE DES PIVOINES

CONSIDÉRANT QU'il y ait une évacuation des résidents du Domaine des Pivoines ;

CONSIDÉRANT QU'il y ait une relocalisation des résidents vers un lieu plus sécuritaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska accepte de mettre à la disposition des résidents du Domaine des Pivoines le Centre des loisirs et autorise Madame le maire, Louise Hémond, à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

2020-01-007

ENTÉRINER LA DÉPENSE POUR LA FÊTE DE NOËL DE LA MUNICIPALITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal entérine les dépenses pour la Fête de Noël de la municipalité, soit trois cents trente-huit dollars et trente-deux cents (338,32\$) à l'Épicerie Charest et trois cent vingt-sept dollars et cinquante-quatre cents (327,54 \$) au Gîte Les P'tites madames, les deux montants incluant les taxes.

2020-01-008

ADHÉSION ANNUELLE À LA COMBEQ POUR L'ANNÉE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska accepte le renouvellement de l'adhésion à la *Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec* (COMBEQ) pour le directeur des travaux publics pour l'année 2020, au coût de trois cent quatre-vingts dollars (380,00 \$), excluant les taxes.

2020-01-009

ADHÉSION ANNUELLE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) POUR L'ANNÉE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska renouvelle l'adhésion annuelle pour l'année 2020 à la *Fédération Québécoise des municipalités* (FQM) au coût de mille cinq dollars et vingt-deux cents (1 005,22 \$), excluant les taxes.

2020-01-010

RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT ANNUEL À QUÉBEC MUNICIPAL

II EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal renouvelle l'abonnement à Québec Municipal, pour un montant de cent soixante-et-onze dollars et soixante-sept cents (171,67 \$), excluant les taxes, pour l'année 2020.

2020-01-011

MATRICE GRAPHIQUE - ABONNEMENT ANNUEL ET MISE À JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte les frais liés à la matrice graphique du Groupe de géomatique azimuth, au montant de mille quatre cent seize dollars (1 416\$), excluant les taxes. Ce montant comprend l'abonnement annuel, la mise à jour du logiciel, ainsi que la diffusion intranet et Internet grand public. Des frais de cent dollars (100 \$), excluant les taxes, s'ajouteront pour chaque mise à jour d'informations demandée par la municipalité, s'il y a lieu.

2020-01-012

DEMANDES DE COMMANDITE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants:

Fondation Mira : **50 \$**

École secondaire Chanoine-Beaudet (Album des finissants) : **75 \$**

APHK (Membre honoraire) : **50 \$**

Hockey mineur du Kamouraska (Tournoi Atome/Peewee) : **50 \$**

RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX

2020-01-013

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	6 505,05 \$
- Liste des comptes à payer :	96 033,51 \$
- Salaires et allocations de dépenses de décembre 2019 :	<u>19 616,08 \$</u>
TOTAL :	122 154,64 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois de décembre 2019.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-01-014

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20 h 35.

Signature du procès-verbal :

Vital Morin
Maire suppléant

Maude Pichereau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Note :

« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire